

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 SEPTEMBRE 2018**

**DELIBERATION N°2018.00317**

**SOUTIEN A L'ENTREPRISE «COIFFURE BEATRICE» VIA LE DISPOSITIF DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT DES PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 septembre 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 61

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 61

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 27 septembre 2018**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20180913-D20180031710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180927

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Gilles ESTABLE,  
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND

**Secrétaire de Séance :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 SEPTEMBRE 2018**

### **SOUTIEN A L'ENTREPRISE «COIFFURE BEATRICE» VIA LE DISPOSITIF DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT DES PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE**

#### **PREAMBULE**

La Métropole a mis en place, par délibération du 24 mai 2018, une mesure incitative intitulée « aide au développement du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente en milieu rural ». Elle vise à soutenir, dans les communes de moins de 2 000 habitants, les commerces de proximité qui apportent une offre commerciale de première nécessité ainsi qu'un lien social aux habitants notamment vis-à-vis des personnes peu mobiles.

Ce dispositif, complémentaire à l'aide régionale orientée sur le même public, apporte une subvention à l'investissement d'un taux de 20 % liée à l'installation, au développement et à la rénovation des points de vente accessibles au public.

Les dépenses éligibles doivent porter sur la rénovation des vitrines, la sécurité du local, les économies d'énergie et l'acquisition de matériel de production, de véhicules liés à l'activité. L'acquisition de fonds de commerce, de locaux ou de terrains sont exclus.

#### **PROJET DE L'ENTREPRISE**

Dans le cadre de son développement d'activités, l'entreprise « Coiffure Béatrice », située à Saint-Maurice-en-Gourgois, souhaite réaliser un investissement pour la rénovation de sa vitrine, la mise en sécurité du local et l'acquisition de matériel professionnel (miroirs et casque). A ce titre, elle a sollicité la Métropole pour un accompagnement financier.

Nom de l'entreprise : Coiffure Béatrice SAS ;

Siège social : 1 allée de l'ancienne Poste 42240 Saint-Maurice-en-Gourgois ;

Activité de l'entreprise : coiffure mixte ;

Montant de l'investissement : la rénovation de sa vitrine, la mise en sécurité du local et l'acquisition de matériel professionnel pour un montant total de 12 192,98 € HT financé à hauteur de :

- 2 439 € par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (20 %) ;
- 2 439 € par Saint-Etienne Métropole (20 %) ;
- 7 316 € par des fonds personnels ;

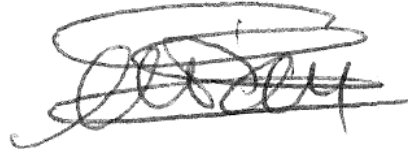
Calendrier : 2<sup>ème</sup> semestre 2018.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise l'attribution d'une subvention au titre du dispositif « aide au développement du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente en milieu rural » à l'entreprise « Coiffure Béatrice » située à Saint-Maurice-en-Gourgois pour un montant de 2 439 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 20422 du budget devloc de l'exercice 2018.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU